FL/

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-

DECRET N°74-185 du 28 juin 1974

portant nomination de Messieurs Michel Robert de SOUZA et Jérôme d'ALMEIDA, en qualité de membres du Conseil d'Administration de l'Office Dahoméen de Manutentions Portuaires (ODAMAP)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents,
VU le décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents,
VU le décret n° 74-101 du 11 Avril 1974 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Office Dahoméen des Manutentions Portuaires (ODAMAP)
VU le décret n° 74-132 du 9 Mai 1974 portant nomination de Mr. Jérôme d'ALMEIDA en qualité de Directeur Général du Port AUtonome de Cotonou,
VU le décret n° 74-136 du 16 Mai 1974 portant nomination de Michel Robert de SOUZA, Ingénieur Principal des Chemins de Fer, en qualité de Conseiller Technique du Ministre des Transports, Postes et Télécommunications ;
SUR Proposition du Ministre des Transports, Postes et Télécommunications ;
LE Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er : Sont et demeurent abrogées les dispositions des articles 1er et 2 du Décret n° 74-101 du 11 Avril 1974 en ce qui concerne MM. Antoine CODJIA et LACROIX René.

Article 2 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Office Dahoméen des Manutentions Portuaires :

MM. - Michel Robert de SOUZA, représentant le Ministre des Transports

- Jérôme d'ALMEIDA, Directeur Général du Port Autonoem de Cotonou.

.../...

Article 3 : Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de sa signature, sera communiqué et publié partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 28 juin 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Transports,
Postes et Télécommunications,

Capitaine Charles S. BEBADA

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4
MTPT 2 - MEF 2 - Ministères 9 DNM 2
IAA-DCCT-IGF-Gde. Chanc. 4 - PAG 2
DGAJL-Dtion Stat. 2 - ODAMAP 4
Intéressés 2 - JORD 1. CNI 1 SPD 2
CNR 4 INSAE 2 DTP 2